

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ALLIOD Patrick, M. ASSENARRE Louis, M. CHAUMONT Eric, M. DEQUENNE Bernard, Mme JOANNET Martine, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, Mme PEREZ Dominique, M. REYNES Xavier, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSE : M. FOURNIER Ernest pouvoir à M. PINEY Henri

Mme ALLAINGUILLAUME Muriel a été élue secrétaire de séance.

M. ALLIOD souhaite au préalable faire une déclaration au Conseil Municipal sur la délibération prise le 3 février 2011 pour l'acquisition de l'alpage du Bévy. M. ALLIOD considère que trois points peuvent remettre en cause la délibération prise et qu'il souhaite donc qu'un nouveau vote soit pris. M. le Maire lui explique que cette demande doit nécessairement se faire par écrit avant l'envoi de la convocation pour permettre à ce point de figurer à l'ordre du jour, le Conseil pourrait donc en débattre lors de sa réunion de Mai.

M. ALLIOD interrogé sur les points justifiant cette demande, les présente :

- lors de la délibération du 03 février, le montant de la subvention versée par la Communauté de Communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) n'était pas connu,
- il ne considère pas la subvention versée par la C.C.P.G. comme une subvention, une subvention ne doit pas se rembourser c'est donc un prêt, ce qui n'avait pas pu être expliqué en février,
- le conseil avait convenu d'une participation communale de 120 000 € or au vue des subventions obtenues, ce montant sera de 125 000 €

M. le Maire souhaite préciser le deuxième point évoqué par M. ALLIOD. En effet, l'aide versée par la C.C.P.G. sera à reverser si la commune revend le bien, mais il rappelle que l'objectif prioritaire est la préservation du patrimoine naturel.

M. ALLIOD estime tout de même que les commissions environnement et patrimoine de la CCPG auraient du prendre position sur ce dossier. De même, il estime que les futurs travaux nécessaires à l'entretien de ce bien ne seront peut être pas subventionnés eu égard à l'état des finances publiques européennes.

Mme VUILLEMET propose de refaire le point sur les aides promises en vérifiant si elles sont remboursables ou non.

M. BARBIER estime que le Conseil Général de l'Ain aurait la même approche que la C.C.P.G. si la commune procédait à la vente de ce bien à court terme.

M. ALLIOD précise qu'il souhaite démissionner de ses postes de délégués auprès des différentes commissions communautaires et de son poste de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'E-communication de l'Ain (SIEA), estimant ne pas avoir les compétences nécessaires puisqu'il ne peut faire comprendre ses idées aux conseillers.

20H20 : Arrivée de M. SONNEMANN

Le compte rendu de la réunion du 03 mars 2011 est présenté. M. VUAILLET fait remarquer que le terme « prêt » pour qualifier la somme allouée par la CCPG n'est peut-être pas opportun, il devrait être remplacé par « aide financière » sur le point IX, Alpes du Bévy. Cette modification prise en compte dans le compte-rendu, ce dernier **EST ADOPTE** à l'unanimité.

Les factures du mois de mars sont examinées.

M. MASSON fait remarquer que certaines factures d'investissement figuraient déjà dans la présentation du conseil de Mars. Il lui est expliqué que les factures ont bien été mandatées avant le conseil de Mars mais rejetées par la trésorerie, elles ont du faire l'objet d'une réédition.

20H30 : Arrivée de M. CHAUMONT

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil, pour la mise en place d'une signalétique à l'école et à la bibliothèque pour 1 391 €H.T., pour la fourniture d'un ordinateur et d'une imprimante à la bibliothèque municipale pour 742.80 €H.T., pour la fourniture d'une remorque et d'une tondeuse professionnelle pour 3 500 €T.T.C., pour les travaux de réseau de télécommunications sur la Fontaine Sucrée pour 1 492.06 €H.T., pour la réalisation de travaux sur le circuit électrique de la Mairie pour 406.78 €H.T., pour des travaux de réfection de chaussée pour 600 € H.T., pour des travaux de maçonnerie au cimetière pour 6 745 € H.T., pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du bâtiment de la « Baguette Magique » pour 7 600 €H.T., pour la fourniture de housses pour les extincteurs de l'école pour 135 €H.T., pour le réaménagement d'une parcelle pour 2 000 €H.T., pour la fourniture d'un extincteur pour 60.55 € H.T., pour la réparation de la carte imprimé de l'épareuse pour 225 €H.T., pour la fourniture d'un nouveau code de l'urbanisme pour 63.65 €T.T.C., pour les feux d'artifices du 14 juillet pour 2 730 €T.T.C., pour la mission S.P.S. pour les travaux d'aménagement de la route de la Télécabine pour 3 335 €H.T. et pour la fourniture de cimaises pour la bibliothèque pour 197.50 €T.T.C.

M. le Maire informe les conseillers que le point concernant la mise à jour de la voirie communale est retiré de l'ordre du jour par manque d'information.

I- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES

M. Chanel présente aux conseillers une analyse de l'évolution des ressources et des charges communales de fonctionnement pour la période 2008 à 2010, avec des projections pour l'année 2011.

Il explique que l'année 2011 est la première année de pleine application de la réforme de la taxe professionnelle (T.P.) puisque cette dernière est remplacée dans les états de notification par la contribution foncière des entreprises (C.F.E.) et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.). Il fait remarquer que la baisse des produits de taxe professionnelle est compensée en totalité par la part de la taxe d'habitation auparavant attribuée au conseil général, la commune devant reverser près de 55 000 € au titre de la garantie individuelle de ressources (G.I.R.).

Il rappelle que les taux d'imposition communaux sont fixés comme suit :

Foncier non bâti : 39.13 %

Foncier bâti : 6.55 %

Taxe d'habitation : 9.46 %

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 18.09 %

M. CHANEL explique la variation des taux depuis 2010 par le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation et de la taxe pour le foncier non bâti à la commune, ces dernières n'apparaîtront donc plus sur les feuilles d'imposition puisqu'elles sont intégrées à la part communale. Il fait remarquer qu'à taux constant, la recette attendue devrait s'établir à 621 433 €

21H00 : Arrivée de M. REYNES

Suite à la présentation de l'évolution des charges communales depuis les trois dernières années, M. CHANEL propose de faire évoluer les taux de chaque taxe de 4.51 %.

Un débat s'engage entre les élus favorables à une telle augmentation qu'ils estiment justifiée par l'augmentation du service rendu à la population et ceux qui souhaiteraient une hausse moins importante du fait de l'augmentation sensible des bases et de l'évolution importante du coût de la vie.

Un rappel est fait sur l'augmentation des taux effectuée en 2009 et ses causes.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention (M. ALLIOD), **VOTE** le principe d'une hausse des impôts.

Il est proposé de fixer le taux de taxe d'habitation à 9,89%, le taux de foncier bâti à 6,85%, le taux de foncier non bâti à 40,89% et le taux de CFE à 18,91%. Le Conseil, par 11 voix contre (Mesdames ALLAINGUILLAUME, DONZE, PEREZ et VUILLEMET, Messieurs BARBIER, ASSENNARRE, CHAUMONT, DEQUENNE, MASSON, REYNES et VUAILLET), 2 abstentions (Messieurs FOURNIER et ALLIOD) et 5 pour (Mesdames MALLOT et JOUANNET, Messieurs PINEY, CHANEL et SONNEMANN) **REFUSE** cette augmentation.

Il est proposé d'augmenter les taux de 3%, ce qui permet de fixer le taux de taxe d'habitation à 9.74%, le taux de foncier bâti à 6.75%, le taux de foncier non bâti à 40,30% et le taux de CFE à 18,63%.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention (M. ALLIOD), **VOTE** les taux d'imposition soit :

Foncier non bâti	40.30 %
Foncier bâti	6,75 %
Taxe d'habitation	9,74 %
CFE	18.63 %

Le montant prévisionnel des rentrées fiscales pour 2011 s'élève à 640 075 €

II – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA TELECABINE – ACCORD ANTICIPE

M. le Maire présente aux conseillers le plan phase projet de l'aménagement de la Route de la Télécabine. Mme JOUANNET souhaite savoir si ce projet répond aux préoccupations des riverains. Mme ALLAINGUILLAUME lui répond que la diminution de la vitesse et la sécurisation des piétons ont été désignées de façon prioritaire.

Une consultation doit être lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour permettre de débiter les travaux au plus tôt parallèlement à ceux menés par la C.C.P.G. Pour permettre une gestion efficace de ce projet, l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de charger son Maire de souscrire ces marchés avant l'engagement de la procédure de passation, pour un coût global maximum à définir.

M. le Maire présente l'estimation du Cabinet Dupont :

- Partie haute, du chemin de la Montagne au parking de la Télécabine : 336 975 €H.T., tranche ferme,
 - Carrefour avec la Rue du Jura : 171 850 €H.T., tranche conditionnelle 1, objectif année 2011
 - Partie basse jusqu'au rond point du Marais Nord : 379 522 €H.T., tranche conditionnelle 2, objectif année 2012,
- Soit un total de 888 347 €H.T.

Le Conseil, à l'Unanimité, **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés à venir dans la limite de 888 347 €H.T.

Une présentation à l'ensemble de la population du projet sera à prévoir dans les meilleurs délais.

III – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE LA TELECABINE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire informe les conseillers que les travaux d'aménagement de la Route de la Télécabine sont éligibles à une subvention au titre de la répartition des amendes de police pour tous les travaux améliorant la sécurité des usagers auprès du Conseil Général. Cet aménagement comprenant en priorité la création d'un trottoir et d'une piste cyclable, une subvention à hauteur de 15% du total des travaux subventionables peut être obtenue. Une demande sera aussi faite auprès de la CCPG au titre du tourisme, cette voie permettant d'accéder à la station Mont Jura. M. le Maire demande à l'Assemblée Communale de bien vouloir l'autoriser à déposer ces demandes de subvention.

Le Conseil, à l'Unanimité, **AUTORISE** son Maire à déposer les demandes de subventions.

IV – AMENAGEMENT TROTTOIR ET PISTE CYCLABLE ENTRE CROZET ET VILLENEUVE – ACQUISITION DE TERRAINS

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune envisage d'aménager un trottoir et une piste cyclable entre Crozet et Villeneuve. Dans ce cadre, les premières esquisses d'aménagement ont été présentées lors du Conseil du 03 février 2011. L'avis du service des Domaines a été sollicité pour l'acquisition des terrains nécessaires. M. le Maire présente aux conseillers ce dernier et leur présente les possibilités d'acquisitions qui s'offrent à la commune pour engager les démarches d'acquisition avec les riverains. Le Conseil **AUTORISE** son Maire à poursuivre les démarches.

V – DETERMINATION MONTANT PARTICIPATION COMMUNALE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (F.S.L.)

M. le Maire propose de fixer le montant de la participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement à 0,30 €par habitant.

Le Conseil, à l'Unanimité, **ACCEPTE** la participation la participation au F.S.L. pour un montant de 549 €

VI – MISE A JOUR DE LA VOIRIE COMMUNALE – CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DES VOIES

Point retiré de l'ordre du jour et reporté au prochain conseil.

VII –EMPLACEMENTS TAXIS

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de la société Andréa Taxis, domiciliée Z.A.E. de La Vie Chatelme, pour la création de deux emplacements de taxis sur la commune. Il sollicite l'avis du Conseil sur l'intérêt et le besoin réel sur la commune pour ce type de prestations. M. DEQUENNE souhaite savoir où seront situés les deux emplacements demandés. M. le Maire estime que ces derniers ne doivent pas être positionnés sur les voies communales. Le Conseil est assez favorable à cette demande, toutefois la détermination des emplacements doit se faire au préalable.

VIII - COMITE CONSULTATIF DES SAPEURS-POMPIERS – DESIGNATION D'UN MEMBRE ELU SUPPLEMENTAIRE

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a désigné deux de ses membres pour siéger au comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires prévu par l'article 55 du décret du 10 novembre 1999 par délibération du 05 juin 2008. Quatre catégories de grades étant représentées et l'instance étant paritaire, M. le Maire sollicite un ou une volontaire pour être désigné(e) en complément de Messieurs FOURNIER et ALLIOD. Mme VUILLEMET se porte candidate. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNE Mme VUILLEMET Reine pour siéger à ce comité consultatif.

IX – ADHESION ASPRO-PNPP

M. le Maire informe les conseillers que la commune pourrait adhérer à l'Association pour la Promotion des Produits Naturels Peu Préoccupants, ce pour témoigner de la réflexion de la commune en faveur des alternatives aux phytosanitaires de synthèse. Mme ALLAINGUILLAUME rapporte les propos de M. FOURNIER qui l'a informé que la quantité et la toxicité des produits phytosanitaires utilisés ont baissé depuis 2008.

Le Conseil par 12 voix contre (Mesdames DONZE, ALLAINGUILLAUME, JOUANNET et VUILLEMET, Messieurs PINEY, CHANEL, FOURNIER, BARBIER, ASSENARRE, MASSON, REYNES et VUAILLET), 3 abstentions (Mme PEREZ, Messieurs ALLIOD et SONNEMANN) et 3 voix pour (Mme MALLOT, Messieurs CHAUMONT et DEQUENNE) REFUSE d'adhérer à cette association.

X – PROJET D'EXTENSION DE LA MAIRIE

M. le Maire présente le travail d'esquisse réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain (C.A.U.E.) pour l'extension de la Mairie. Il informe les conseillers que lors de la présentation en Conseil informel du 17 mars 2011, un consensus avait été trouvé pour dire que l'aménagement du bâtiment actuel est difficile. L'hypothèse de l'aménagement d'un deuxième bâtiment accueillant la salle du Conseil et des salles avait été envisagée. Des discussions se portent sur le positionnement de ce bâtiment qui ne doit pas boucher les perspectives de l'entrée du village.

M. le Maire propose aux conseillers que le CAUE poursuive sa mission en trouvant un meilleur positionnement au nouveau bâtiment. Le Conseil VALIDE cette approche à l'Unanimité tout en souhaitant que l'extension se fasse sur la façade sud-ouest de la Mairie.

XI – EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire rend compte de la réunion avec l'architecte. Ce dernier doit finaliser son esquisse en doublant la surface de la cantine en occupant une partie du trottoir et en mettant en place des toilettes extérieures au bâtiment. Ce projet sera chiffré. Le Conseil pourra ainsi choisir la solution la plus opportune entre l'extension et la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

M. MASSON s'inquiète sur le budget d'une telle opération. M. le Maire lui répond qu'aucune action ne sera entamée si la commune ne dispose pas des fonds nécessaires. Le Conseil, à l'Unanimité, VALIDE cette approche.

XII - PLU

M. BARBIER présente à l'Assemblée la chronologie de la modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) liée à l'U.T.N. de la zone d'Harée. Alors que la commission des sites avait donné son accord sous condition, le commissaire enquêteur a émis un avis négatif sur ce projet. Les questions soulevées par le commissaire enquêteur remettent en cause tout ce qui a déjà été créé et accepté. La CCPG ne peut passer outre cet avis sous peine de voir l'U.T.N. de Divonne-les-Bains recalée elle aussi. La solution est donc de représenter le même dossier à l'enquête publique. Cette procédure va durer 4 mois environ, ce qui reportera d'autant l'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal.

XIII –RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Travaux – M. PINEY remplaçant M. FOURNIER absent:

- Les consultations pour le changement des fenêtres du bâtiment de l'ancienne école et la réfection des toitures de deux bâtiments ont été lancées.
- Aménagement du chemin piétonnier le long du stade : en cours d'étude.
- Liaison Crozet-Avouzon : les travaux sous Pré Burtin vont reprendre.
- Gouille d'Avouzon : en cours d'examen.
- Eglise : les travaux du maçon sont en cours de finition, le problème de la sacristie est à régler.
- Plantations zone de la Vie Chatelme : M. ALLIOD propose de mettre en place une pompe solaire sur l'étang pour permettre la mise en place d'un arrosage automatique.

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

- École: le conseil d'école a eu lieu le 30 mars, une enquête de satisfaction sur la cantine a été menée par les parents d'élèves. Mme DONZE a proposé aux représentants des parents d'élèves de venir manger une fois à la cantine sur inscription.
- Jeux d'extérieur pour cantine achetés : très appréciés par les enfants.
- Installation du nouveau jeu extérieur à l'école : dans la semaine du 26 au 29 avril.

- Signalétique : présentation de la signalétique extérieure pour la bibliothèque et l'école.
- Bibliothèque : cimaises à mettre en place par les agents communaux, M. DEQUENNE se propose pour aider.
- Bibliothèque : grilles de protection des fenêtres à installer rapidement.
- Bibliothèque : inauguration des nouveaux locaux et célébration des vingt années d'existence de la bibliothèque municipale, la date est fixée le 14 mai à 11 heures. La liste des invités officiels est en cours. Mesdames DONZE et MALLOT travaillent sur l'invitation.
- Association « Tous en scène » : une rencontre a eu lieu. 9 enfants et préadolescents sont inscrits ainsi qu'un groupe d'adultes. Une pièce est en cours de préparation mais ne pourra être présentée avant la fin de l'année scolaire. Toutefois, une présentation d'extrait aura lieu.
- Accueil périscolaire: la commission travaille sur le projet d'ouverture pendant les petites vacances. Le budget est étudié, une simulation cohérente a été reçue de Familles Rurales. Ce projet a été envoyé à la C.A.F. pour validation. Un sondage va être lancé auprès des familles pour cibler au mieux les besoins. M. le Maire demande que ce projet par son importance fasse l'objet d'un point formel à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal de par son importance.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME:

- Plantations Vie Chatelme : les services municipaux sont en train de les mettre en place.
- Rond point de la Fontaine Sucrée : il serait judicieux d'étudier l'éclairage indirect grâce à des panneaux solaires et des LEDS.
- Randonnées Crozet/Sergy : une rencontre a eu lieu pour permettre la connexion des chemins ruraux des deux communes sous Villeneuve, au niveau de la station de pompage.
- Communauté de Communes : les commissions environnement et eau et assainissement se sont jointes pour lancer une étude des sentiers le long des cours d'eau dans le cadre du contrat de rivière. L'aménagement des berges de l'Allondon (côté Crozet) a été sollicité.

23H11 : Départ de Mme JOUANNET

- Nettoyage de Printemps : date fixée au 21 Mai à 9h30.
- A.M.A.P. : l'inter-AMAP créée dans le Pays de Gex a rencontré la commission environnement de la CCPG, M. DEQUENNE représentait la commune et l'AMAP de Crozet. LA CCPG interroge ses avocats sur la possibilité de création d'une fondation en vue de l'acquisition de terrains agricoles pour les louer par la suite aux A.M.A.P.
- Panneaux d'informations de vitesse (PIV) : implantation la semaine du 09 mai.
- Mise en place des bancs : en cours de réalisation.
- Arrosage automatique de l'espace vert situé vers le Monument aux Morts : devis à l'étude.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Permis de construire de mars:

- PC M. DEMURE Bernard. Conservation des parties de balcon côté ouest et côté Est, création d'un local. 430, Chemin des Longets. Accordé le 15/03/2011.
- PA Commune de Crozet. Modification du règlement du lotissement de la Fontaine Sucrée. Accordé le 21/02/2011.

Déclaration préalable de mars:

- DP VULLIET Dominique, 85, Impasse Jules Verne. Travaux sur construction existante, prolongement d'un balcon existant. Tacite au 15/03/2011
- DP EGGLI Martin, 115 Chemin de Poizieux. Travaux sur construction existante, réalisation d'une véranda. Tacite au 23/03/2011.

23H20 : Départ de M. CHAUMONT

XIV - DIVERS

1. Informations diverses :

- Visite de réalisation d'investisseurs : M. le Maire propose de poursuivre les discussions avec les sociétés Bowfound et Priam's pour affiner les projets.
- Aménagement de la zone devant la Baguette Magique : M. le Maire présente l'étude menée par le C.E.D.A.R. sur ce point et informe les conseillers qu'il a signé une convention d'accompagnement avec le CAUE sur ce projet pour 2 480 €
- Fontaine Sucrée : les compromis vont être signés avec les investisseurs. M. le Maire interroge M. ALLIOD sur le compte-rendu de la commission économique de la CCPG qui évoque les difficultés communales avec certains investisseurs.
- M. le Maire présente aux conseillers l'arrêté préfectoral portant renouvellement des membres de la commission Départementale de Coopération Intercommunale.
- M. le Maire donne lecture du courrier de l'association Monts Jura Sport Evenement, remerciant la commune pour la subvention accordée pour l'organisation de la coupe d'Europe de ski alpin dame.
- A.M.A.P. : l'association dont l'Assemblée générale aura lieu le 10 mai sollicite un local pour permettre la distribution des paniers. Le Conseil est d'accord sur le principe d'une mise à disposition provisoire d'un local. La salle de Rossillon est proposée de 17h à 19h, le jour reste à définir.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'A.M.F. de l'Ain à M. Xavier Bertrand, ministre de la Santé, pour l'attribution de nouvelles pilules d'iode.
- M. le Maire informe l'Assemblée que l'A.D.E.M.E. a refusé de subventionner l'achat du véhicule électrique de type GOUPIL du fait de décision budgétaire pour 2011. M. le Maire donne lecture de la réponse de M. le député BLANC suite à son courrier l'alertant de cette situation.

Séance levée à 23h45